

MÉMO TRI

DANS LES EMBALLAGES



réservé aux
EMBALLAGES
uniquement



le petit +
Bien vider,
ne pas laver,
ne pas imbriquer.

LE VERRE



le petit +
Le verre se
recycle
à l'infini !

DANS LES PAPIERS



le petit +
Agrafes,
trombones et
spirales tolérés.

CONTACT : www.smectom.fr / 05 61 68 02 02



CITEO



Smectom
au Plant-sur-l'Alouette

LES EXCEPTIONS AU MÉMO TRI

DES EMBALLAGES
• Les emballages des
déchets dangereux
chimiques de la maison



DECHETERIE



déchèterie

Pots de fleurs, jouets, objets en plastique...ce ne sont pas des emballages ! Donc ça ne va pas dans les contenants jaunes.

DU VERRE
• Ampoules à filament, vaisselle
(verre à boire, assiette, pot fleur)
• miroir

SE JETENT À LA POUCELLE



• Ampoules
basse consommation

BOITE RECYLUM
grandes surfaces,
magasins de bricolage,
ou en déchèteries



DU PAPIER
• papiers alimentaires,
• lingettes,
• papier cadeau métallisé
• couvertures plastiques
des cahiers

SE JETENT À LA POUCELLE



LE BON TRI, C'EST AUSSI

LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX
piquants, coupants et boîtes DASRI



pharmacie

LES DÉCHETS ORGANIQUES

de la cuisine et du jardin



LES TEXTILES

même troués et chiffonnés, conditionnés en sacs !



recup' textiles

...ET PLEIN D'AUTRES FILIÈRES DE RECYCLAGE SUR WWW.SMECTOM.FR

